Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Secrétariat général **Délégation à la mobilité et aux carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **SG/DMC/2015-185** **27/02/2015**

Date de mise en application : 27/02/2015
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Appel à candidatures pour l'emploi de chef de service (groupe II) à la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE).

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) DD(CS)PP

Vacance d'un emploi de chef de service (groupe II)

(JO du 27 février 2015)

Est susceptible d'être vacant au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, un emploi de chef de service de groupe II, à la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE).

La DGPE qui va se substituer à la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires et dont les textes d'organisation sont en cours de publication, pilotera, pour les secteurs agricole, agroalimentaire, du cheval, de la forêt et du bois, l'action du ministère relative à l'orientation et au développement des productions et des filières, à la gestion des marchés, aux relations commerciales, à l'aménagement et au développement des territoires ruraux et, sous réserve des compétences de la direction générale de l'alimentation, à l'environnement.
Elle mettra en œuvre la politique agricole commune.
Elle coordonnera l'action des directions du ministère en matière de relations européennes et internationales ainsi qu'en matière de relations avec les collectivités ultra-marines.

Le titulaire de l'emploi exercera, au sein de cette direction générale, les fonctions de chef du service de la compétitivité et de la performance environnementale.
En cette qualité, il sera chargé des mesures en faveur de la compétitivité et de la performance environnementale des entreprises, des filières agricoles, agroalimentaires, du cheval, de la forêt et du bois et de la bioéconomie. Il veillera à la mise en œuvre de ces mesures et à leur évaluation.
Il définira les moyens visant à améliorer la compétitivité économique des entreprises des filières agricoles et agroalimentaires, du cheval, de la forêt et du bois et de la bioéconomie et leur insertion environnementale et territoriale, à développer des pratiques innovantes et performantes au plan environnemental.
Il définira et mettra en œuvre les politiques relatives à la gestion des aléas environnementaux, climatiques, sanitaires et économiques de la production agricole, forestière et agroalimentaire.
Il définira les politiques publiques d'organisation économique, de valorisation de la qualité et de l'origine des produits des entreprises des filières agricoles, agroalimentaires, du cheval, de la forêt et du bois et de la bioéconomie.
Il animera et soutiendra le développement technologique et l'innovation des entreprises, des filières agricoles, agroalimentaires, du cheval, de la forêt et du bois et de la bioéconomie.
Il élaborera et mettra en œuvre la politique du ministère en faveur du soutien et du financement des entreprises des filières agricoles, agroalimentaires, du cheval, de la

forêt et du bois et de la bioéconomie.
Il concourra à la définition et à la mise en oeuvre d'actions financées par les fonds européens.
Dans le cadre des compétences du ministère, il concourra à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'environnement et d'usage de l'eau, de changement climatique, de biodiversité, de sols et d'air, ainsi qu'à la gestion durable des espaces naturels, agricoles, forestiers, ruraux et périurbains.
Il animera et soutiendra une politique de gestion durable des sols et de l'eau et contribuera aux politiques publiques en matière d'économie circulaire.
Il participera dans le domaine de l'hydraulique agricole à la gestion des propriétés du ministère.
Il élaborerera la politique du ministère en matière de préservation du foncier agricole et plus largement contribuera à la gestion durable des espaces naturels, agricoles et forestiers.
Il élaborera la politique du ministère en matière de contrôle des structures et de statut du fermage.
Il contribuera à l'orientation du développement agricole et assurera notamment à ce titre la mise en œuvre des programmes pluriannuels des chambres d'agriculture.
Il sera chargé d'animer les deux sous-directions du service.

Pour assurer ces missions, le candidat devra disposer d'une connaissance approfondie des politiques conduites par le ministère ainsi que de son fonctionnement (administration centrale, services déconcentrés et opérateurs). Il devra avoir une expérience du fonctionnement interministériel. Il devra posséder de solides aptitudes à l'encadrement supérieur, à l'animation d'équipes et à la négociation. Une expérience professionnelle acquise dans les filières agricoles et agroalimentaires serait un atout.

Conformément aux dispositions du décret n°2012 - 32 du 9 janvier 2012 modifié, relatif aux emplois de chef de service et de sous-directeur des administrations de l'État, les candidatures accompagnées d'un *curriculum vitae*, doivent être transmises par la voie hiérarchique, à l'attention de Mme Catherine Geslain-Lanéelle, directrice générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires, 3 rue Barbet de Jouy Paris (7ème) et à la délégation à la mobilité et aux carrières, secrétariat général du ministère de l'agriculture, de l’agroalimentaire et de la forêt 78, rue de Varenne Paris (7ème), dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française.